

**DEMANDEUR :**

Parc Eolien de Saint-Ygeaux
SARL - Société du Groupe Valeco
SIREN : 835 054 651
188 – Rue Maurice Béjart
34000 MONTPELLIER
Matthieu BIRBA – Chef de projet
04.67.40.74.00

3 - DESCRIPTION DE LA DEMANDE

**PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX****Groupe VALECO****PARC EOLIEN de SAINT-YGEAUX**

188, rue Maurice Béjart, CS 57392 – 34184 MONTPELLIER cedex 4 – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com
SAS au capital de 8 485 422 € – Siret n° 421 377 946 000 23 – RCS Montpellier 1999 B 28

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PREAMBULE	3
2. IDENTITE DU DEMANDEUR	4
3. EMLACEMENT DE L'INSTALLATION ET CARACTERISTIQUES	5
4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES, RUBRIQUE DE CLASSEMENT DE LA NOMENCLATURE	10
4.1. Nature et volume des activités	10
4.2. Nomenclature des ICPE	10
4.3. Communes concernées par le rayon d'affichage.....	11
5. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS	13
5.1. Les aérogénérateurs	14
5.2. Poste de livraison	15
5.3. Lignes et réseaux	17
5.4. Voie d'accès et chemins.....	19
5.5. Plateformes de montage	21
5.6. Remise en état en fin de chantier	22
5.7. Raccordement électrique au réseau national	22
5.8. Programme des travaux	24
5.9. Gestion des déchets produits	25
5.10. Démantèlement de la centrale éolienne	26
6. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	28
6.1. Expérience du Groupe Valeco.....	28
6.2. Capacités techniques	31
6.3. Capacités financières	35
6.4. Garanties financières	36
7. ANNEXES	38
7.1. Annexe 1 : K-BIS de la société Parc Eolien DE SAINT-Ygeaux	38
7.2. Annexe 2 : Plan d'affaire prévisionnel	39
7.3. Annexe 3 : Lettres d'intention et d'honorabilité	41
7.4. Annexe 4 : Bilans comptables des 3 dernières années des sociétés Valeco et Valeco Ingénierie.....	49

1. PREAMBULE

Le présent projet concerne la création du parc éolien de Saint-Ygeaux sur le territoire communal de Saint-Ygeaux au sein de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh. Cette commune est située dans le département des Côtes d'Armor au sein de la région Bretagne. Ce parc sera constitué de 6 aérogénérateurs et 1 postes de livraison implantés sur le territoire de la commune de Saint-Ygeaux.

Ce parc éolien se localise dans une Zone favorable du Schéma Régional Eolien approuvé en Septembre 2012, qui a été depuis annulé par un jugement du Tribunal Administratif de Rennes en octobre 2015.

La présente demande est faite par la société **Parc Eolien de Saint-Ygeaux**. C'est une société détenue à **100% par le Groupe VALECO** et spécialement créée pour être le maître d'ouvrage et l'exploitant du parc éolien de Saint-Ygeaux.

Les 6 aérogénérateurs du Parc Eolien de Saint-Ygeaux, auront une hauteur de mât comprise entre 75 et 80 m et un diamètre de rotor compris entre 100 et 114 m, soit une hauteur totale en bout de pale maximale de 135 m. Elles produiront jusqu'à 37 500 000 kWh par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 15 000 foyers hors chauffage.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale unique (au titre de l'autorisation d'exploiter ICPE) est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août 2011 relatif à l'inscription des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au régime ICPE. Et soumettant ces installations à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

Plans réglementaires :

L'ensemble des éléments a été retranscrit sur les plans réglementaires conformément à l'article R.181-13 du Code de l'Environnement :

- Une carte au 1/50 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée (R.181-13 I 2° du CE) (cf. Fichier 7-1);
- Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R.181-13) (cf. Fichier 7-2);
- Un plan d'ensemble (R.181-13), normalement à l'échelle 1/200, pour lequel une échelle de 1/1 500 est exceptionnellement demandée (cf. Fichier 7-3).

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination	PARC EOLIEN DE SAINT YGEAUX
N° SIREN	835 054 651
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SARL au capital de 500 €
Actionnariat	Groupe Valeco : 100%
Gérant	Sébastien APPY
Adresse	188 Rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34184 Montpellier Cedex 4
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	www.groupevaleco.com

Le Parc Eolien de Saint-Ygeaux une société spécialement créée et détenue à 100% par le Groupe VALECO pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de Saint-Ygeaux.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

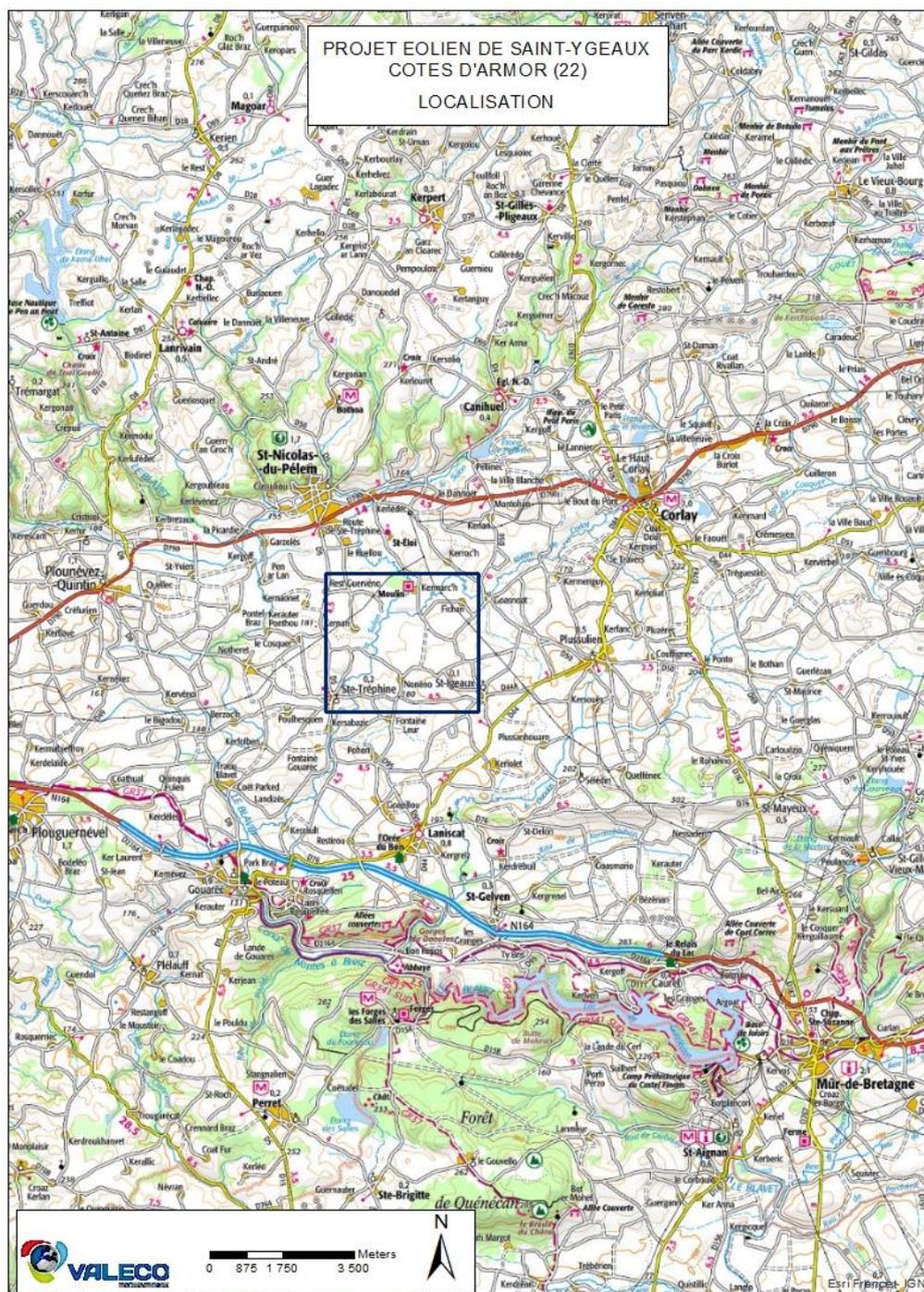
Matthieu BIRBA
 Chef de projets
 Fixe : 04 67 40 74 09
matthieubirba@groupevaleco.com

Afin de justifier les pouvoirs du demandeur, le K-Bis de la société Parc Eolien de Saint-Ygeaux est fourni en Annexe 1.

3. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION ET CARACTERISTIQUES

Le parc éolien de Saint-Ygeaux s'implante en région Bretagne, au Sud du département des Côtes d'Armor (22), au sein de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh.

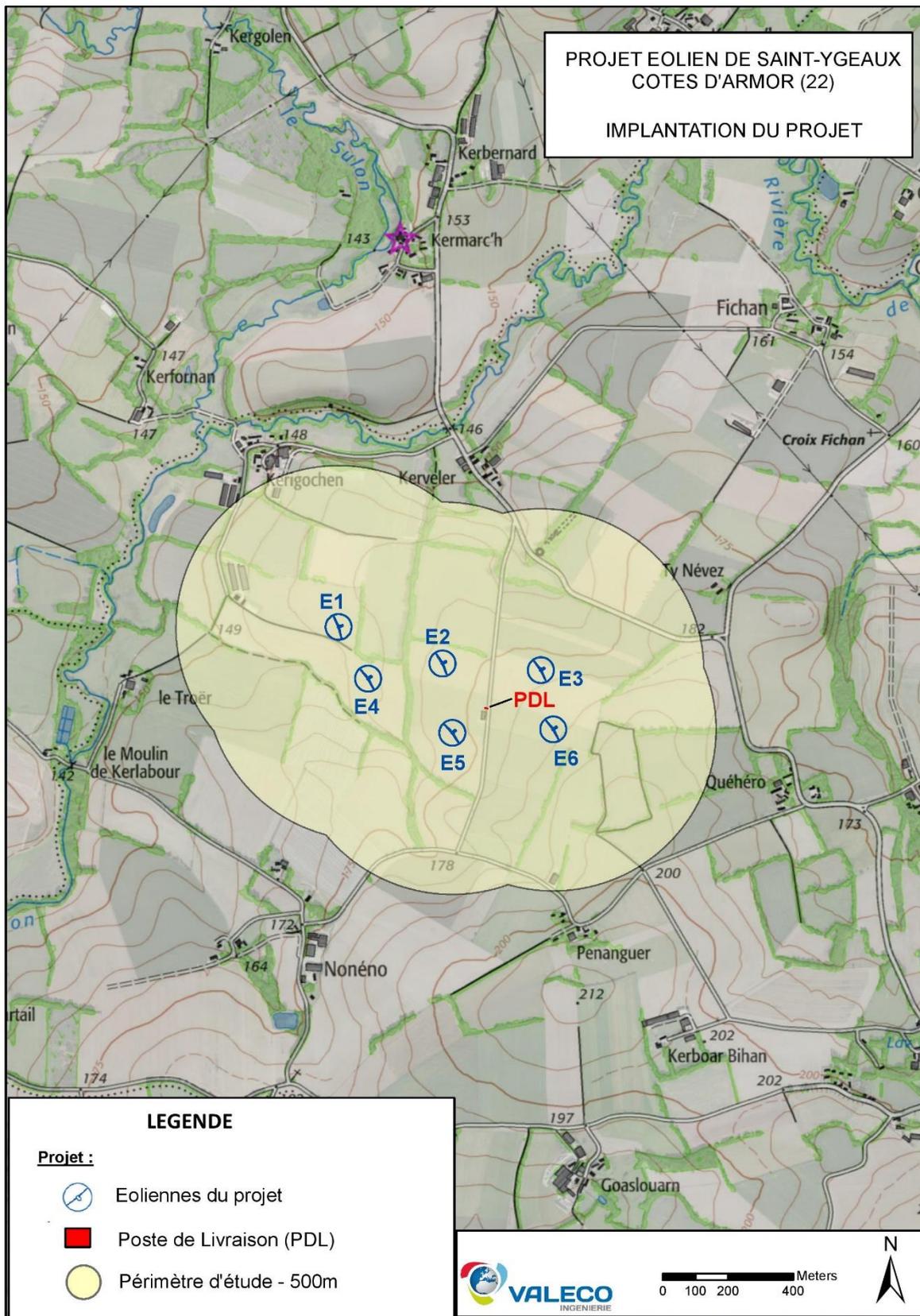
Il s'agit d'un parc éolien constitué de 6 aérogénérateurs et 1 poste de livraison situés sur la commune de Saint-Ygeaux.



Les coordonnées des éoliennes et du poste de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

Eoliennes	E_L93	N_L93	WGS84		Z (m)
			Latitude	Longitude	
E1	245556,6358	6815801,896	48°17'1.1454" N	3°7'56.4834" O	160
E2	245875,3183	6815689,011	48°16'58.3007" N	3°7'40.6394" O	170
E3	246177,0038	6815668,344	48°16'58.3907" N	3°7'25.9651" O	175
E4	245646,8905	6815642,258	48°16'56.2170" N	3°7'51.5154" O	162
E5	245905,4478	6815474,603	48°16'51.4524" N	3°7'38.3750" O	171
E6	246215,0651	6815485,469	48°16'52.5806" N	3°7'23.4358" O	181
PDL	246007,1088	6815550,943	48°16'54.1729" N	3°7'33.7436" O	175

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.



Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Région	Bretagne
	Département	Côtes d'Armor (22)
	Commune	Saint-Ygeaux
Eoliennes	Puissance totale	Entre 12 et 15 MW
	Puissance unitaire	Entre 2000 et 2500 kW
	Nombre	6
	Diamètre du rotor	Entre 101 et 114 m
	Hauteur du mât	Entre 75 et 80 m
Autres aménagements	Postes électriques	1 poste de livraison
	Fondations	Ø = 20 m sur 3 à 4 m de profondeur
	Plateformes	49 m x 33 m
	Pistes créées/renforcées	661 ml à créer 1 290 ml à renforcer
Production	Production annuelle	37 500 000 KWh
	Foyers équivalents hors chauffage	9 150 foyers
	Personnes équivalentes Hors chauffage	20 130 pers
	CO ₂ évité (Équivalent prod moy France)	2 486 t

Un accord foncier a été passé entre les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et des aménagements annexes, et la société demandant l'autorisation environnementale unique.

Les caractéristiques des parcelles concernées par le projet sont données ci-dessous :

Eolienne	Fondation	Plateforme chantier	Piste	Câble	Surface (m ²) envisagée	Section	Numéro	Surface (m ²)	Propriétaire
1	x	x	x	x	1400	OA	539	34 770	GAUDE Jean-Michel et Michelle
			x	x	640	OA	499	9 050	GAUDE Jean-Michel et Michelle
2	x	x	x	x	1808	ZN	12	103 260	GUEGAN Daniel et Marie
3	x	x	x	x	1784	ZN	14	117 070	PERROTTE Marie-Claire
4	x	x	x	x	1217	OA	541	15 800	GAUDE Jean-Michel et Michelle
		x			270	OA	542	13 950	GAUDE Jean-Michel et Michelle
			x	x	480	OA	540	17 500	GAUDE Jean-Michel et Michelle
5	x	x	x	x	1580	ZN	12	103 260	GUEGAN Daniel et Marie
6	x	x	x	x	1784	ZN	14	117 070	PERROTTE Marie-Claire
	PDL			x	34,66	ZN	12	103 260	GUEGAN Daniel et Marie

4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES, RUBRIQUE DE CLASSEMENT DE LA NOMENCLATURE

4.1. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Un parc éolien est une installation de production d'électricité couplée au réseau électrique national qui utilise la force mécanique du vent. Cette production au fil du vent n'induit aucun stockage d'électricité. Les éoliennes seront couplées au réseau électrique pour une cession totale de leur production énergétique.

Le parc éolien de Saint-Ygeaux est composé de 6 aérogénérateurs de 2 MW à 2,5 MW et 1 poste de livraison. Chaque aérogénérateur a une hauteur de moyeu comprise entre 75 et 80 mètres et un diamètre de rotor compris entre 100 et 114 mètres, soit une hauteur totale maximale en bout de pale de 135 mètres.

4.2. NOMENCLATURE DES ICPE

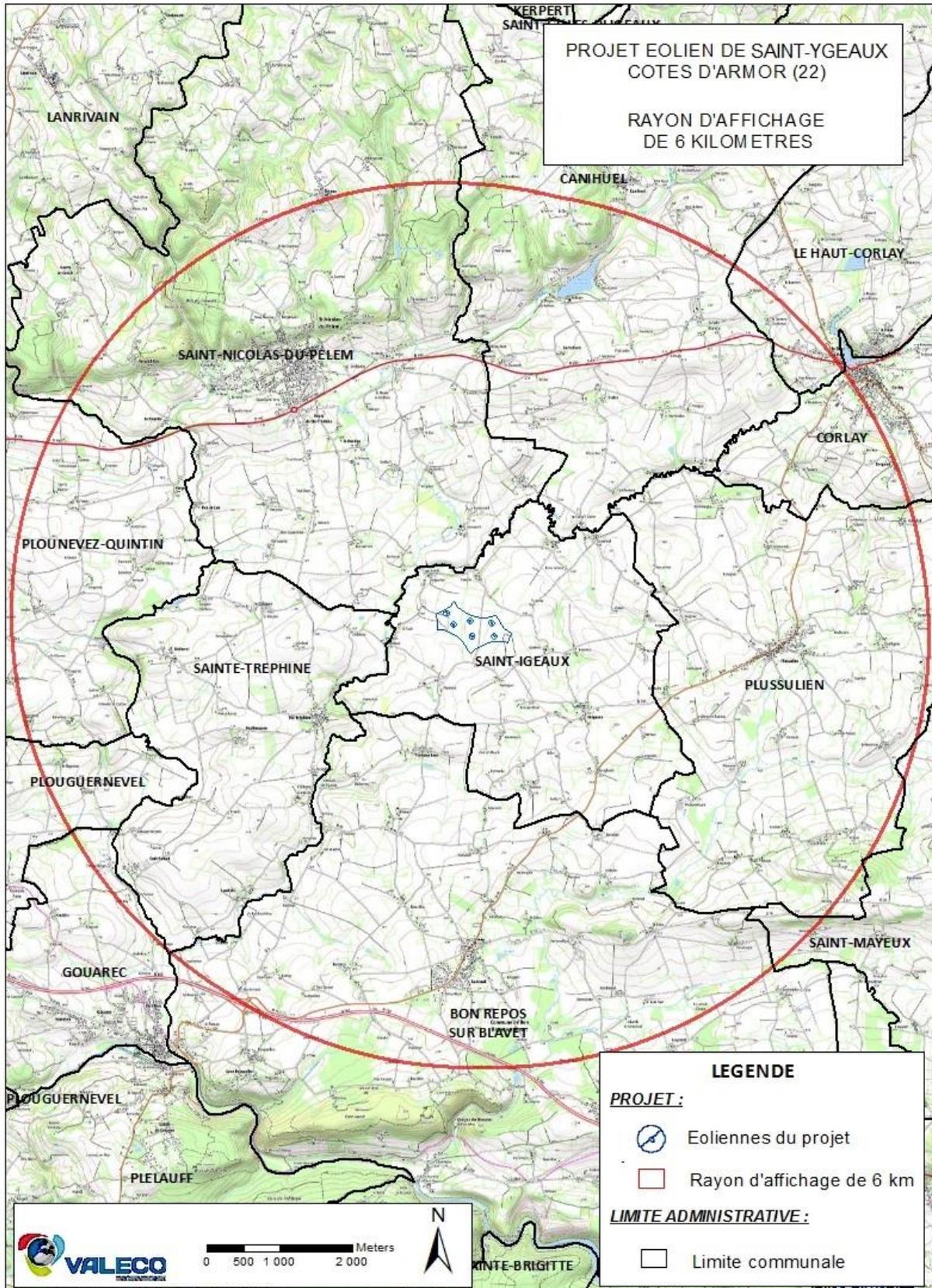
Conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les rubriques fixant la nature et le volume des activités du site sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime	Rayon d'affichage
2980	<p>Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :</p> <p>1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m</p>	<p>Parc éolien composé de 6 aérogénérateurs ayant une hauteur de mât + nacelle de 84 m maximum</p>	AUTORISATION	6 km

4.3. COMMUNES CONCERNEES PAR LE RAYON D’AFFICHAGE

Les communes concernées par le rayon d’affichage de 6 kilomètres, autour de l’emprise du site sont situées dans le département des Côtes-d’Armor. Il s’agit des communes suivantes :

- SAINT-YGEAUX
- SAINTE-TREPHINE
- SAINT-NICOLAS-DU-PELEM
- PLUSSULIEN
- CORLAY
- HAUT CORLAY
- BON-REPOS-SUR-BLAVET
- CANIHUEL
- GOUAREC
- PLOUNEVEZ-QUINTIN
- PLOUGUERNEVEL
- SAINT-MAYEUX



5. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS



- **Le balisage aérien**

Conformément à l'arrêté du 23 avril 2018 relatif au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage diurne sera mis en place pour toutes les éoliennes au moyen de feux de moyennes intensités de type A positionnés sur la nacelle (éclats blancs de 20 000 cd). Le balisage nocturne sera effectué avec des feux de moyenne intensité de type B (feux à éclats rouges à 2 000 candelas) pour les éoliennes E1, E3, E5 et de feux de moyenne intensité de type C (rouges, fixes, 2 000 cd) pour les éoliennes E2 et E4.

- **Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3

Diamètre : 100 à 114 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur : 75 à 80 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence.

- **Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes.

Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seules seront visibles les éoliennes sans aucune installation annexe.

- **Le socle**

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton d'environ 4 mètres de profondeur et de 20 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 8m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferrailage : environ 50 t

Volume total : environ 1 700 m³

5.1. LES AEROGENERATEURS

Une éolienne est composée de :

- Trois pales réunies au moyeu ; l'ensemble est appelé rotor ;
- Une nacelle supportant le rotor, dans laquelle se trouve des éléments techniques indispensables à la création d'électricité (multiplicateur, génératrice, ...) ;
- Un mât maintenant la nacelle et le rotor ;
- Une fondation assurant l'ancrage de l'ensemble.

Concernant le fonctionnement, c'est la force du vent qui entraîne la rotation des pales, entraînant avec elles la rotation d'un arbre moteur dont la force est amplifiée grâce à un multiplicateur. L'électricité est produite à partir d'une génératrice.

Concrètement, une éolienne fonctionne dès lors que la vitesse du vent est suffisante pour entraîner la rotation des pales. Plus la vitesse du vent est importante, plus l'éolienne délivrera de l'électricité (jusqu'à atteindre le seuil de production maximum).

Quatre "périodes" de fonctionnement d'une éolienne, sont à considérer.

- Dès que le vent se lève (à partir de 3 m/s), un automate, informé par un capteur de vent, commande aux moteurs d'orientation de placer l'éolienne face au vent. Les trois pales sont alors mises en mouvement par la seule force du vent. Elles entraînent avec elles le multiplicateur et la génératrice électrique ;
- Lorsque le vent est suffisant, l'éolienne peut être couplée au réseau électrique. Le rotor tourne alors à sa vitesse nominale comprise entre 9,6 et 17 tours par minute (et la génératrice jusqu'à 2 900 tours/minute). Cette vitesse de rotation est lente, comparativement aux petites éoliennes.
- La génératrice délivre alors un courant électrique alternatif à la tension de 690 volts, dont l'intensité varie en fonction de la vitesse du vent. Ainsi, lorsque cette dernière croît, la portance s'exerçant sur le rotor s'accroît et la puissance délivrée par la génératrice augmente.
- Quand le vent atteint une cinquantaine de km/h, l'éolienne fournit sa puissance maximale (entre 2000 et 2500 kW). Cette dernière est maintenue constante grâce à une réduction progressive de la portance des pales. Un système hydraulique régule la portance en modifiant l'angle de calage des pales par pivotement sur leurs roulements (chaque pale tourne sur elle-même).

L'électricité est évacuée de l'éolienne puis elle est délivrée directement sur le réseau électrique. L'électricité n'est donc pas stockée.

Un parc éolien est composé de :

- Plusieurs éoliennes ;
- D'un ou de plusieurs postes de livraison électrique ;
- De liaisons électriques ;
- De chemins d'accès,
- D'un mât de mesures,

L'illustration ci-après illustre le fonctionnement d'un parc éolien et la distribution électrique sur le réseau.

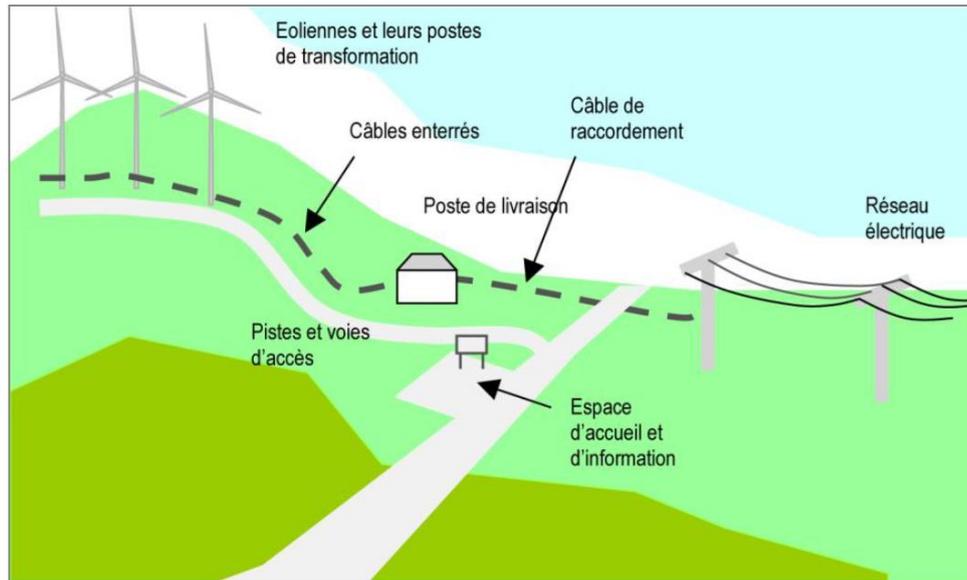


Schéma électrique d'un parc éolien (Source : Guide éolien version 2010)

5.2. POSTE DE LIVRAISON

Il s'agit d'un poste électrique homologué contenant l'ensemble des cellules de protection, de comptage, de couplage qui permet d'assurer l'interface entre le réseau électrique public et le parc éolien (voir exemple sur la photo ci-dessous).



Intérieur d'un poste de livraison

L'emplacement choisi pour le poste de livraison est entre les deux lignes d'éoliennes et au bord d'une route communale. Cela permet d'une part d'économiser en longueur de câble et d'autre part, de permettre un accès facile lors de l'exploitation du parc de Saint-Ygeaux.

La structure du poste est réalisée en béton, l'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site.



Arrivée d'un poste de livraison sur un site éolien

Les façades seront recouvertes d'un bardage bois afin de s'intégrer au mieux dans l'environnement du site, à l'identique du poste présenté ci-dessous.

- *Toiture* : couverture bac acier plus étanchéité membrane PVC, teinte gris avec joint debout
- *Porte* : métallique, teinte gris ardoise RAL 7015
- *Mur* : béton banché recouvert d'un bardage bois. L'habillage « bois » en demi rondins avec peinture verte pour les portes et les toits en terrasse est quant à lui couramment retenu dans des milieux ruraux.



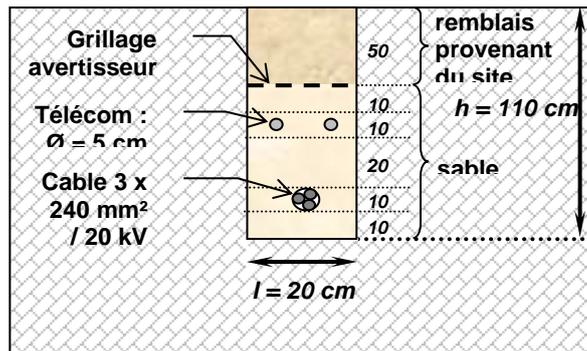
Poste de livraison du parc éolien du MARGNES (81)

Des panneaux indicateurs réglementaires avertissant le public de la nature de cette construction et des dangers électriques présents à l'intérieur seront apposés sur les portes d'accès.

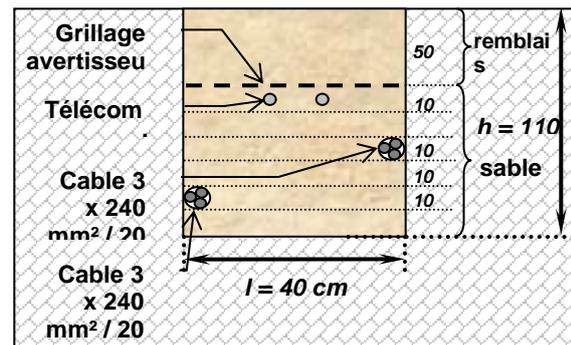
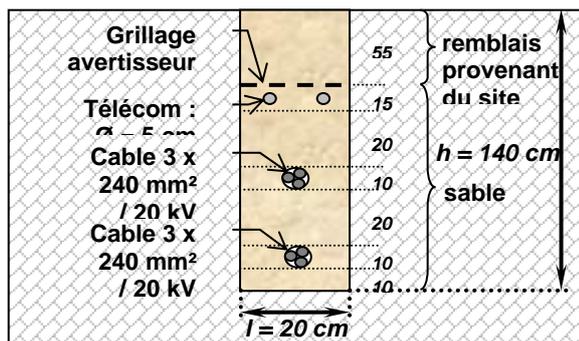
5.3. LIGNES ET RESEAUX

Sur le site, le tracé des lignes électriques et téléphoniques qui relie chaque éolienne est le même que celui des pistes d'accès aux éoliennes. Une longueur totale de 1370 m de câbles sera nécessaire afin d'acheminer l'électricité produite par les éoliennes au poste de livraison prévu.

Le câble ainsi que les fourreaux nécessaires au raccordement des lignes France Télécom (R.T.C, Numéris et télécommande) seront enfouis dans la même tranchée. Le traitement des tranchées est présenté sur la figure ci-dessous.



Tranchée simple câble



Tranchées double câble, type 1 et 2

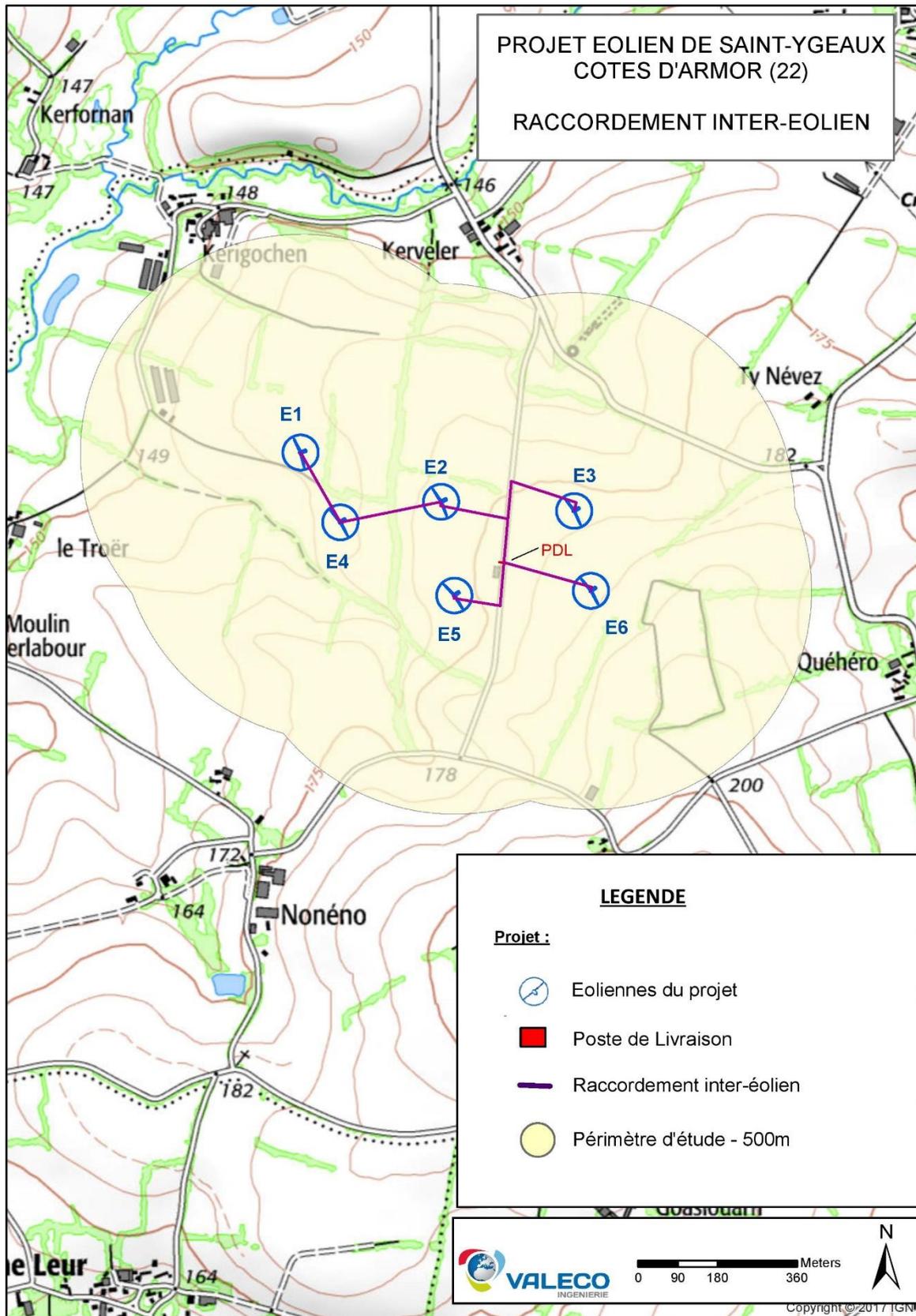
Le raccordement au réseau sera réalisé depuis le poste de livraison 20 kV (20 000 volts) situé sur le parc éolien par la mise en place d'un câble souterrain triphasé type HN33S23 / 20 kV de 240 mm² de section par phase répondant à la recommandation technique permettant de l'intégrer au réseau électrique public.

Cet ouvrage fera l'objet d'une demande d'autorisation d'exécution spécifique et n'est donc pas concerné par la présente étude.



Réalisation de la tranchée et de la pose du câble simultanément





5.4. VOIE D'ACCES ET CHEMINS

Les éoliennes devront être accessibles pendant toute la durée de fonctionnement du parc éolien pour en assurer leur maintenance et leur exploitation et également ponctuellement pour que les visiteurs puissent accéder au site, selon les caractéristiques décrites précédemment.

Le site sera facilement accessible depuis les routes communales qui sont situées à proximité immédiate des éoliennes et par l'utilisation des pistes déjà existantes. En complément, afin d'accéder aux éoliennes, un linéaire de pistes de 661 m sera créé.

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire sera le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

En ce qui concerne les tronçons de pistes existants, les travaux prévus sont relativement légers, il s'agit d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin. Si besoin, les chemins seront élargis et renforcés pour atteindre une largeur de 4.5m utiles.

Durant la phase de travaux, l'accès au site sera utilisé par des engins de chantier ; en phase d'exploitation, seuls les véhicules légers se rendront sur le site. Cette voie d'accès aura les caractéristiques adéquates (gabarit, planéité ...) pour la circulation des engins de secours (véhicules des pompiers, ...).

La création des tranchées d'enfouissement des câbles au niveau des bordures de chemins pourrait être à l'origine d'une fragilisation des talus et entraîner leur effondrement de manière très localisée. Toutefois les tranchées suivent les chemins d'accès aux éoliennes qui nécessitent des pentes relativement douces (en général inférieures à 10%) réduisant ainsi le risque de glissement des terrains.

L'ouverture et la mise au gabarit des pistes pourraient être très localement à l'origine de déstabilisation de talus si aucune précaution n'était prise ; en effet, à cette altitude et sous ce climat, une dévégétalisation peut constituer le point de départ d'érosion localisé.



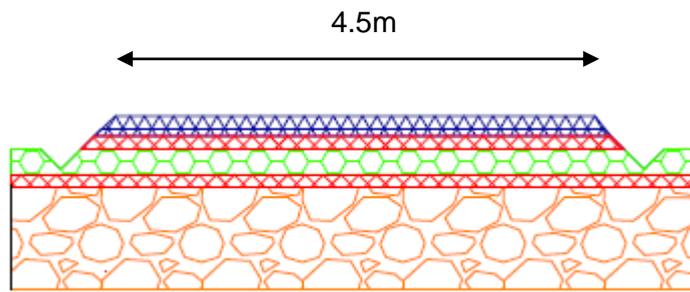
Tracé de la piste



Pose du géotextile



Mise en place du gravier



Grave artificielle (25 cm) ou gravillonnage double couche ou épandage avec mélange bitumeux (5 cm) ou béton de revêtement (au moins 18 cm).



Géotextile ou matériau similaire - si nécessaire.



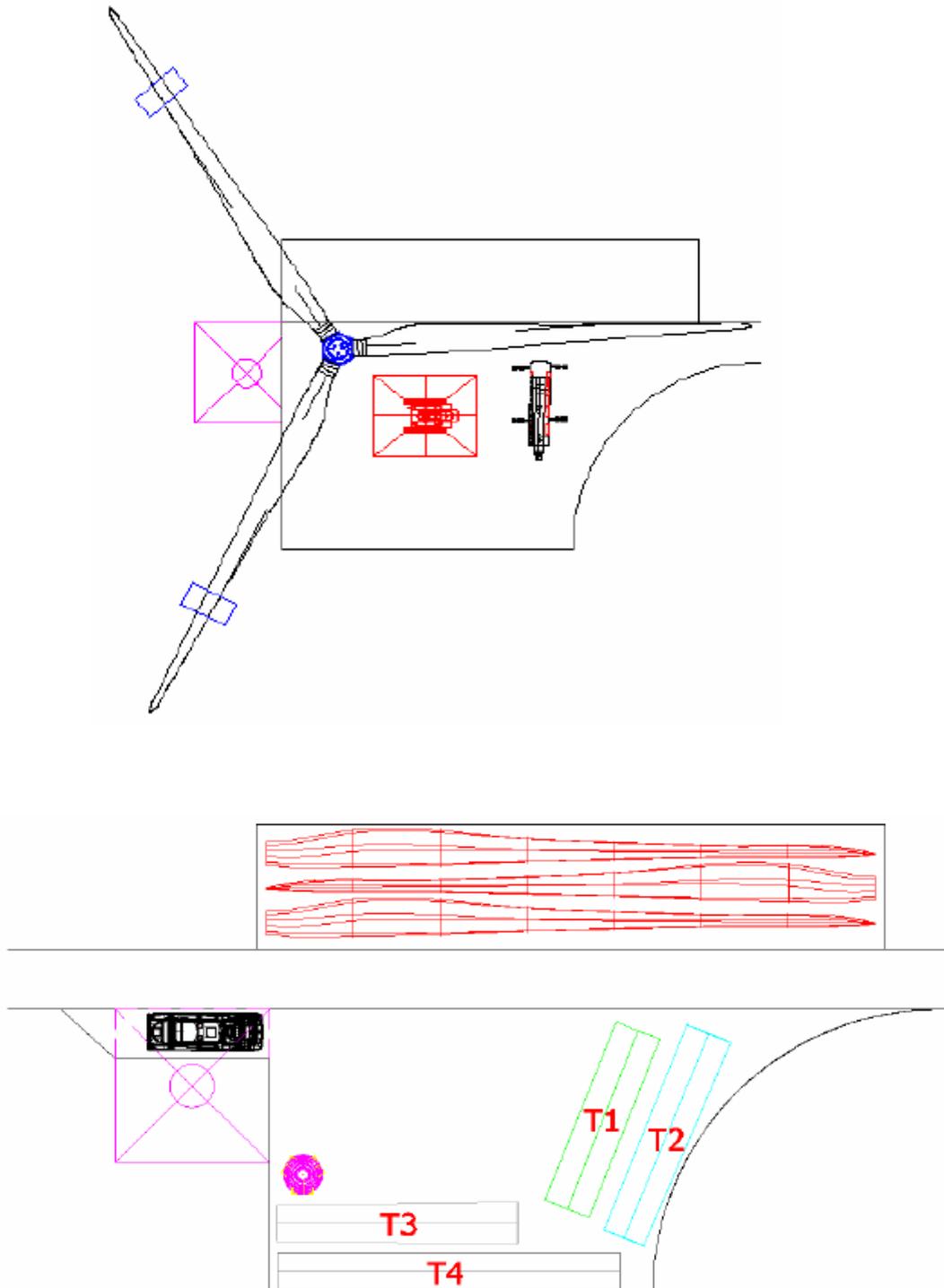
Grave artificielle (25 cm) ou sol stabilisé au ciment (22 cm) ou macadam (25 cm).



Sol sélectionné (au moins 100 cm) ou remblai tout-venant (au moins 100 cm) ou remblai de type radier (au moins 100 cm).

5.5. PLATEFORMES DE MONTAGE

Le montage de chaque aérogénérateur nécessite la mise en place d'une plateforme de montage destinée à accueillir la grue lors de la phase d'érection de la machine.



5.6. REMISE EN ETAT EN FIN DE CHANTIER

Les 6 éoliennes montées, le chantier proprement dit du parc éolien de Saint-Ygeaux est terminé. Il reste cependant une phase importante de remise en état du sol au niveau de chaque emplacement d'éolienne afin de se rapprocher au plus près de la topographie initiale du terrain naturel.

Lorsque toutes les éoliennes seront mises en service et donc le chantier terminé, les aires de montages et les remblais des socles seront remodelés avec des pentes adoucies. Le remblai sera assuré grâce à la terre excédentaire issue des excavations. L'enherbement sera donc possible par le biais des graines de poacées présentes dans cette terre.

L'hydroseeding, technique de revégétalisation consistant à répandre un mélange d'eau et de graines, ne sera employé qu'en cas d'échec de reprise naturelle.

Le volume de terre n'ayant pas servi à remblayer les socles d'éoliennes sera évacué.

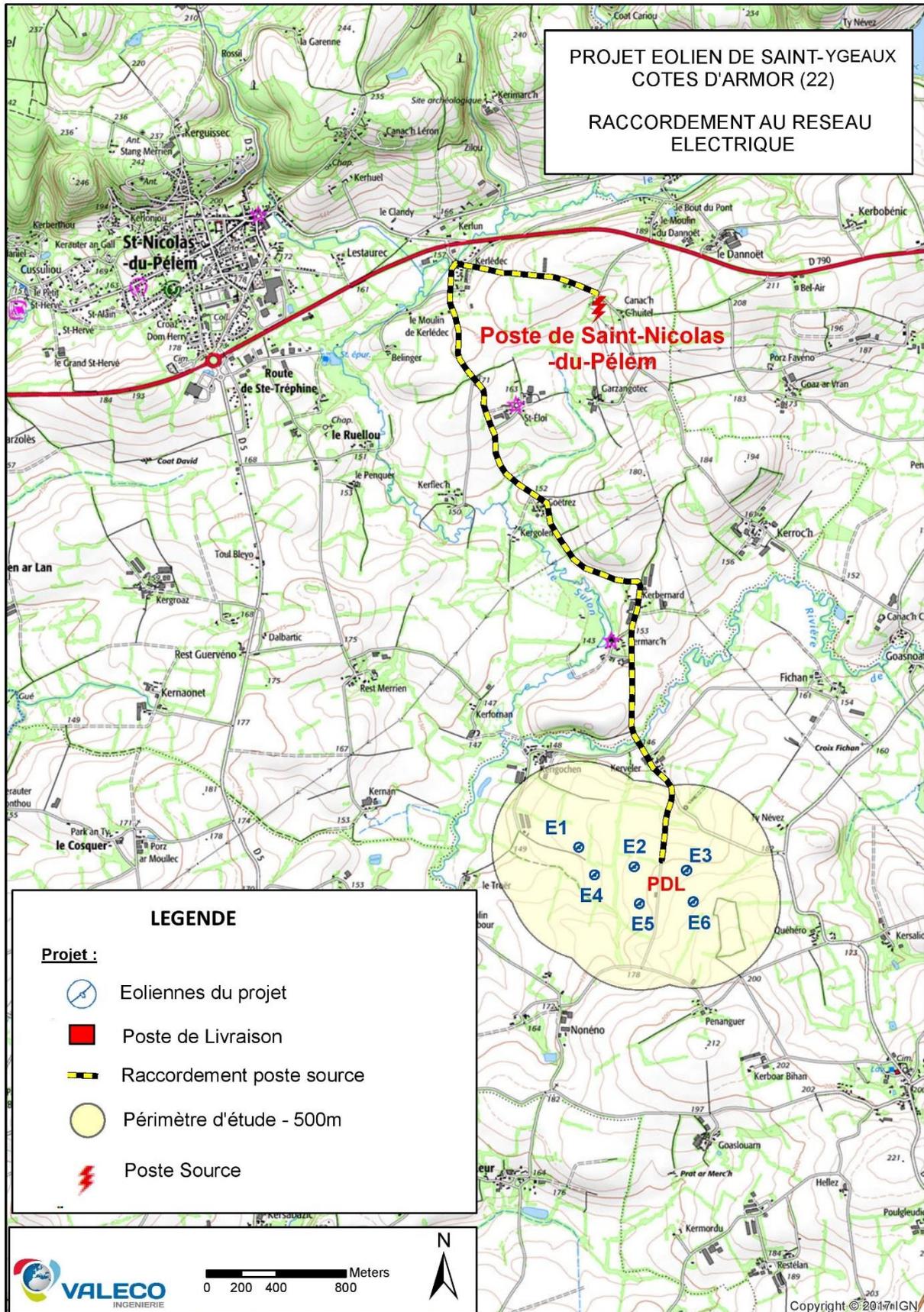
5.7. RACCORDEMENT ELECTRIQUE AU RESEAU NATIONAL

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé sous une tension de 20 000 Volts depuis le poste de livraison du parc éolien qui est l'interface entre le réseau public et le réseau propre au parc éolien. Le câble reliant le parc éolien au réseau électrique national relève du domaine public, il est réalisé par le Gestionnaire du Réseau de Distribution pour le compte du Maître d'ouvrage du parc éolien sur la base d'une étude faite une fois l'autorisation environnementale unique obtenue. La présente demande ne concerne donc pas ce câble de raccordement qui relève du domaine public donc de la compétence du Gestionnaire du Réseau de Distribution.

Cet ouvrage de raccordement qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation distincte de la présente autorisation environnementale unique : il s'agit de la procédure d'approbation définie par l'Article 3 du Décret 2011-1697 du 1er décembre 2011 pris pour application de l'article 42 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle I) et de l'article 183-IV de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II). Cette autorisation sera demandée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution qui réalisera les travaux de raccordement du parc éolien. Le financement de ces travaux reste à la charge du maître d'ouvrage du parc éolien.

Le point de raccordement envisagé pour le parc éolien de Saint-Ygeaux est le poste source de Saint-Nicolas-du-Pélem localisé à 3 kilomètres. Une autre solution consiste à se raccorder directement au niveau de tension supérieure (HTB), en créant un poste de transformation à proximité d'un ouvrage de transport sur le réseau. Le choix du raccordement s'effectuera en concertation avec RTE.

Le raccordement entre ce poste et le parc éolien se fera en souterrain par enfouissement des lignes électriques. L'enfouissement est une technique intermédiaire entre la ligne aérienne et le forage dirigé. Quand il est réalisé le long des axes de circulation, il permet de ne pas impacter les milieux naturels tout en préservant les aspects paysagers.



5.8. PROGRAMME DES TRAVAUX

Le délai de construction du parc éolien s'étale sur six mois de travaux. Le chantier sera divisé selon les tranches développées ci-après. Un planning synthétique est donné à titre indicatif dans le tableau de la page suivante.

- **Génie civil et terrassement**

Les différentes zones définies dans le PGCE (Plan Général de Coordination Environnementale) seront balisées afin de limiter l'impact du chantier sur l'environnement.

Un plan de circulation sur le site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et ses abords.

Une aire de montage sera nécessaire en pied de chaque éolienne. Le sol sera nivelé et compacté autour du massif de l'éolienne afin de permettre le positionnement de la grue.

- **Fondations des aérogénérateurs**

Lorsque les travaux de terrassement seront terminés, les massifs des éoliennes seront réalisés en béton armé. Ceux-ci seront recouverts avec les matériaux extraits lors du terrassement qui seront compactés.

- **Travaux électriques et protection contre la foudre**

Les travaux électriques consistent en l'installation et la mise en service des transformateurs et des cellules HTA (haute tension) équipant chaque éolienne.

Des protections directes (réalisation d'une prise de terre en tranchée) et indirectes (parafoudres) des aérogénérateurs seront mises en place afin de prévenir les incidents liés à la foudre.

- **Evacuation de l'énergie et communication**

Le transport de l'énergie de chaque éolienne vers le poste de livraison est réalisé à partir d'un câble de 20 kV souterrain. Une ligne enterrée de 20 kV permet la liaison de chaque éolienne au poste de livraison jusqu'où l'énergie est acheminée.

Un réseau de fibre optique est mis en place sur le site dans la même tranchée que le câble 20 kV. Celui-ci permet la communication entre le contrôle-commande et les éoliennes. Le site est raccordé au réseau Télécom permettant la télésurveillance des aérogénérateurs.

Les tranchées destinées à la pose du câble et de la fibre sont réalisées sous les pistes d'accès aux aérogénérateurs.

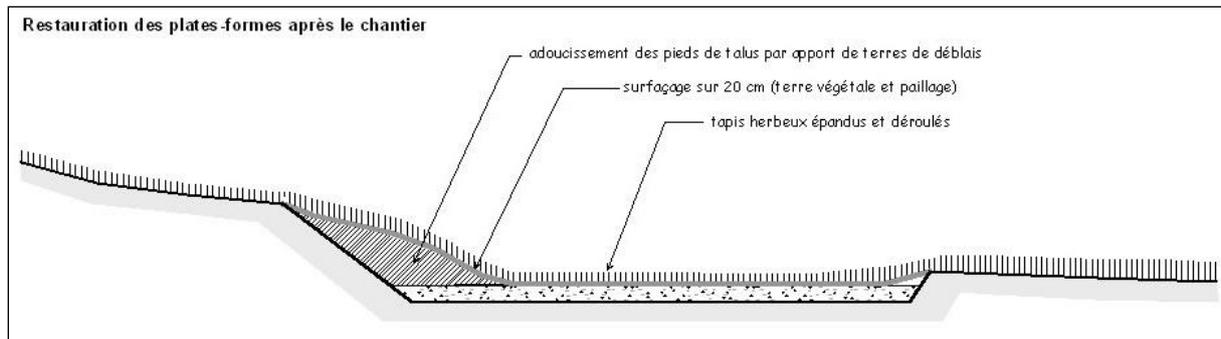
- **Aérogénérateurs**

Les équipements seront transportés par convoi exceptionnel depuis leur provenance d'origine. Dès leur livraison sur le site, les éoliennes seront immédiatement assemblées de manière à limiter le stockage sur le site (2 à 4 jours seulement sont nécessaires au montage du fût, de la nacelle et du rotor d'une éolienne).

La mise en service ainsi que les essais interviendront dès que le raccordement au réseau aura été effectué.

- **Profil final du site**

La réalisation des plates-formes d'ancrage et de levée des éoliennes a été conçue de manière à minimiser les opérations de terrassement. Par conséquent le profil topographique initial n'est donc modifié que localement (emprise de chaque plate-forme). A l'issue de la construction des éoliennes, les talus des plates-formes sont adoucis de façon à assurer un profil topographique fondu comme l'illustre le schéma présenté ci-après.



La remise en état du parc s'attachera à conserver ce profil ou principe de modelé final. Toute rupture franche du profil topographique sera évitée.

5.9. GESTION DES DECHETS PRODUITS

Les déchets induits par la construction du parc sont :

- Des déchets d'emballages,
- Des ferrailles,
- Des plastiques,

Les déchets relatifs à l'exploitation du parc éolien sont très limités. Ils correspondent aux huiles et graisses usagées liées au fonctionnement des éoliennes.

D'une manière générale, les déchets produits lors de la construction du parc et lors de l'exploitation de ce dernier seront collectés, stockés et éliminés dans des conditions qui ne seront pas de nature à nuire aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement susvisé.

Toutes les dispositions seront prises afin de limiter les quantités de déchets produits, notamment en effectuant toutes les opérations de valorisation économiques possibles. Les diverses catégories de déchets seront collectées (mise en place de conteneurs au niveau de la zone de travaux) séparément puis valorisées ou éliminées dans des installations appropriées et conformes à la réglementation en vigueur.

La conformité des installations utilisées pour cette élimination sera vérifiée régulièrement (contrôle de leur arrêté d'autorisation).

Les déchets d'emballages seront envoyés obligatoirement en filière de valorisation par réemploi, recyclage ou valorisation énergétique.

De plus, tous les déchets dangereux seront évacués en assurant leur traçabilité via un bordereau réglementaire de suivi des déchets dangereux.

5.10. DEMANTELEMENT DE LA CENTRALE EOLIENNE

- **Contexte réglementaire lié à l'arrêt de l'exploitation du parc**

Le décret numéro 2011-985 du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L. 553-3 du code de l'environnement paru au journal officiel de la République Française le 25 août 2011 et son arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent précisent la procédure à suivre relative aux opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues dans le code de l'environnement.

Lorsqu'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt un mois au moins avant celui-ci. Il est donné récépissé sans frais de cette notification indiquant les mesures prises ou prévues pour assurer les opérations listées ci-dessus.

Lorsque les travaux, prévus ou prescrits par le préfet, sont réalisés, l'exploitant en informe ce dernier. L'inspecteur des installations classées constate par procès-verbal la réalisation des travaux. Il transmet le procès-verbal au préfet qui en adresse un exemplaire à l'exploitant ainsi qu'au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et au propriétaire du terrain.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant minimal, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 26 août 2011, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 50 000€ par éolienne soit un montant total de 300 000€ pour le présent parc éolien.

- **Opérations de remise en état prévues**

Conformément aux textes réglementaires, le pétitionnaire réalisera lors de la fin de l'exploitation du parc éolien :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité y compris le « système de raccordement au réseau »,
- Démantèlement de la dalle en béton,
- Evacuation des pales, du moyeu, de la tour et de la nacelle constituant chaque éolienne et des postes de transformation qui avait été placés à l'intérieur de ces dernières,
- Enlèvement des câbles électriques et Télécom liés au fonctionnement du parc et évacuation du sable présent dans les tranchées. Les tranchées seront remblayées.
- L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :
 - o Sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante,
 - o Sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable,
 - o Sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas. Dans le cas du parc éolien de Saint-Ygeaux qui impacte majoritairement des terrains à usage agricole, l'excavation des fondations se fera sur une profondeur d'1 m correspondant au démantèlement de la dalle de béton.

Dans le cas du parc éolien de Saint-Ygeaux qui impacte majoritairement des terrains à usage agricole, l'excavation des fondations se fera sur une profondeur d'1 m correspondant au démantèlement de la dalle de béton. Soit environ 30% de la dalle en fonction du modèle d'éoliennes installés.

- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Afin de garantir un retour à un usage agricole des parcelles d'implantation du parc éolien (parcelles viticoles ou en friche, prairies et garrigues avec une végétation basse) les fondations des éoliennes (semelle en béton) seront démolies jusqu'à 1 mètre de profondeur.

Les pistes d'accès au parc et les aires de grutage sont renforcées avec des matériaux naturels compactés. Lors de l'arrêt de l'exploitation du parc éolien, en concertation avec la mairie, les propriétaires et exploitants agricoles, il pourra être choisi de conserver ces derniers en l'état afin de maintenir des aires de circulation de bonne qualité et/ou de décaper certains chemins ou aires de grutage afin d'enlever les graviers et géotextile mis en place en vue de leur retour en espace naturel.

L'ensemble des fouilles induites par le démantèlement du parc sera remblayé par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation et qui permettront la restitution des qualités agronomiques initiales des sols.

Les matériaux recyclables (bétons, granulats, aciers, cuivre, etc.) seront valorisés pour des raisons économiques et environnementales.

Les déchets de démolition et de démantèlement seront éliminés dans les filières autorisées et spécialisées pour chaque type de matériaux.

- **Revégétalisation et réaffectation des sols prévus**

La revégétalisation du site sera effectuée à partir des données collectées lors de l'état initial tout en prenant compte de l'évolution des milieux (développement ou réduction de zones naturelles et des espaces agricoles) et de l'occupation des sols.

Une couche de terre végétale de 20 cm sera replacée sur les zones réaménagées. Un suivi écologique accompagnera cette phase de revégétalisation. Un retour à l'état initial des parcelles sera envisageable.

La remise en état du site sera suivie par un ingénieur écologue.

- **Recyclage de la centrale éolienne**

Les composants de l'éolienne seront recyclés après le démantèlement de la centrale éolienne. Il apparaît que 98% du poids des éléments constituant l'éolienne sont recyclables en bonne et due forme. La fibre de verre, qui représente moins de 2% du poids de l'éolienne, ne peut actuellement pas être recyclée. Elle entre dès lors dans un processus d'incinération avec récupération de chaleur. Les résidus sont ensuite déposés dans un centre d'enfouissement technique où elle est traitée en "classe 2" : déchets industriels non dangereux et déchets ménagers.

6. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société Parc Eolien de Saint-Ygeaux (Groupe Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur la commune de Saint-Ygeaux, objet du présent dossier.

6.1. EXPERIENCE DU GROUPE VALECO

Le Groupe VALECO est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de puissance installée de 276 mégawatts pour l'éolien onshore et de 56 mégawatts pour le photovoltaïque

Le Groupe VALECO a mis en service plus de 300MW de parcs éoliens, soit 146 aérogénérateurs, depuis 2001, soit des éoliennes de 0,6 à 3,45MW de puissance unitaire, dont les plus anciennes ont été mises en service en 1999.

Le Groupe VALECO est une société montpelliéraine détenue à 100% par EnBW Energie Baden-Württemberg AG et regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations, selon le diagramme présenté ci-après.

Parcs éoliens : Quelques références



Parc de TUCHAN

Département : Aude (11)

Puissance électrique : 11,7 MW

18 éoliennes

Mise en service : 2001-2002-2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE

Département : Tarn (81), Aveyron (12)

Puissance électrique : 74 MW

31 éoliennes, 6 parcs

Mise en service : 2006-2008-2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM

Département : Haute Loire (43)

Puissance électrique : 18 MW

9 éoliennes

Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS

Département : Somme (80)

Puissance électrique : 12 MW

4 éoliennes

Mise en service : 2014



Installations photovoltaïques au sol : Quelques références



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500 KWc
Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000 KWc
Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 KWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
Département du Tarn (81)
Puissance électrique : 4 500 KWc
Mise en service : Octobre 2013



6.2. CAPACITES TECHNIQUES

6.2.1. OPERATIONS D'EXPLOITATION (HORS MAINTENANCE AEROGENERATEURS)

Le pétitionnaire, Parc Eolien de Saint-Ygeaux a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société Valeco O&M qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques du Groupe Valeco.

Les capacités techniques de Valeco O&M (filiale du Groupe Valeco) sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

L'ensemble des salariés de Valeco O&M (techniciens et ingénieurs) est spécialement formé à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau et possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service de Valeco O&M interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique du Groupe Valeco.

Elles sont notamment chargées de :

- veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

En outre, Valeco O&M assure un suivi permanent, 24h/24 et 7j/7 en ayant recours à l'astreinte de certains salariés.

Un centre de conduite et de supervision installé au siège de l'entreprise (Montpellier) permet aux équipes de piloter les actifs éoliens et photovoltaïques du Groupe Valeco. Cet équipement assure un suivi précis en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

6.2.2. OPERATIONS DE MAINTENANCE AEROGENERATEURS

Les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

En effet, au moment de la signature du contrat de fourniture des éoliennes entre l'exploitant et le fabricant, un contrat de maintenance long terme (15 ans) est signé simultanément : il garantit la pérennité et la sécurité de l'installation ainsi qu'un niveau de disponibilité des éoliennes.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les constructeurs qui assurent la maintenance de leurs machines pendant la phase d'exploitation de la centrale. Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques de ses co-contractants.

Dans le cas présent, les possibles constructeurs des éoliennes sont les sociétés VESTAS, GAMESA ou POMA LEITWIND avec lesquelles l'exploitant signera un contrat de maintenance.

Avec la mise en place de ce contrat de maintenance, l'exploitant possèdera pour les 15 premières années de fonctionnement, la garantie d'une disponibilité avec des coûts d'exploitation prévisibles.

Depuis la maintenance jusqu'aux prestations relatives à la sécurité en passant par le maintien en état et réparations, tous les risques sont couverts par un seul contrat.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent être acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange impeccable. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, VESTAS, GAMESA ou POMA LEITWIND prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques du Groupe Valeco (dont Valeco Ingénierie et Valeco O&M) et le constructeur VESTAS, GAMESA ou POMA LEITWIND permettra au Parc Eolien de Saint-Ygeaux de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

6.2.3. DESCRIPTIONS DES OPERATIONS D'EXPLOITATION MAINTENANCE

Avant la mise en service industrielle du parc éolien de Saint-Ygeaux, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des **essais** permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un **système de surveillance** complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

- **Maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :**
 - Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
 - Inspection visuelle : une fois par an
 - Graissage d'entretien : une fois par an
 - Maintenance électrique : une fois par an
 - Maintenance mécanique : une fois par an
- Lors des **inspections visuelles**, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :
 - Corrosion
 - Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
 - Fuites (huile, eau)
 - Unités incomplètes
 - Encrassements / corps étrangers
- **Maintenance mécanique :**
 - Panneaux d'avertissement
 - Pied du mât / local des armoires électriques
 - Fondations
 - Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
 - Nacelle : treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation, contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, ...
 - Tête du rotor : rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
 - Système parafoudre,
 - Anémomètre.

La **maintenance du parc éolien** est assurée par le constructeur des aérogénérateurs. Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier a le devoir de mettre à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procédera à un **contrôle de l'aérogénérateur** (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les **installations électriques extérieures et intérieures** à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant. Le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un **manuel d'entretien** de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le **rôle de l'exploitant** est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le **contrôle des équipements** de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut **surveiller à distance** l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production. Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

6.3. CAPACITES FINANCIERES

La société Parc Eolien de Saint-Ygeaux a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande. Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco O&M) et la maintenance du parc (VESTAS, GAMESA ou POMA LEITWIND). Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur l'économie générale du projet.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet :

- **le montant de l'investissement est estimé entre 15 600 000 € et 19 500 000 €.**
Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.
- **le montage financier du projet prévu sera le suivant :**
 - Investissement : Entre 15 600 000 € et 19 500 000 €
 - Financement par un groupement d'organismes bancaires privés,
 - Durée : 15 ans (durée contrat d'achat),
 - Apports en fonds propres de la société mère (Groupe VALECO) : 20%.
 Il convient de préciser que ce financement sera mis en place postérieurement à l'obtention de l'autorisation d'exploiter.
- **le plan d'affaires prévisionnel** sur une durée d'exploitation de 20 ans (15 ans de contrat d'achat et 5 ans hors obligation d'achat) indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en Annexe 2.

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en Annexe 3 les documents suivants :

- la lettre d'intention du Crédit Agricole du Languedoc attestant la capacité, après étude, de mettre en place les garanties financières de démantèlement et de remise en état du site ;
- la lettre d'intention du gérant de Parc Eolien de Saint-Ygeaux d'établir les garanties financières auprès du Crédit Agricole du Languedoc;
- une lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire des sociétés du Groupe Valeco, à savoir le Crédit Agricole du Languedoc.

Enfin, le pétitionnaire présente en Annexe 4 les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, VALECO SAS et de son bureau d'étude VALECO INGENIERIE.

6.4. GARANTIES FINANCIERES

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 516-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues dans le code de l'environnement.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions du décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 26 août 2011.

- **Méthode de calcul**

Le calcul s'effectue par période annuelle. Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral. Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 23 août 2011.

La formule de calcul du montant des garanties financières pour les parcs éoliens est la suivante :

$$M = N \times C_U$$

Où :

- **N** est le nombre d'installations de production d'énergie (c'est-à-dire de mâts)
- **C_U** est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démontage d'une éolienne. Ce coût est fixé à 50 000 euros.

Le calcul du montant des garanties financières pour le parc éolien de Saint-Ygeaux, comprenant 6 éoliennes, est estimé, via la formule précédente, à 300 000€.

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

- **M_n** est le montant exigible à l'année n
- **M** est le montant obtenu par application de la formule : **M = N x C_U**
- **Index_n** est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie
- **Index₀** est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2012
- **TVA** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie

TVA₀ est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2012.

La société Parc Éolien de Saint-Ygeaux, atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par celui du 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de :

- La constitution d'une garantie financière effectuée auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc ;
- D'un montant de 50 000 € par éolienne soit un total de 300 000€ ;
- Dès lors de l'obtention de l'Autorisation Environnementale Unique ;
- De l'envoi d'une copie de la garantie financière à la préfecture et à l'inspecteur des installations classées, dans le délai de 8 (huit) mois avant la mise en service.

Si le projet éolien de Saint-Ygeaux est autorisé, le montant des garanties financières sera actualisé au jour de la décision d'autorisation du Préfet selon la formule de l'Annexe II de l'arrêté du 26 aout 2011.

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en *Annexe 3* les documents suivants :

- La lettre d'intention du Crédit Agricole du Languedoc attestant la capacité, après étude, de mettre en place les garanties financières de démantèlement et de remise en état du site ;
- La lettre d'engagement technique et financier du gérant de Parc éolien de Saint-Ygeaux d'établir les garanties financières auprès du Crédit Agricole du Languedoc.
- La lettre d'engagement technique et financière de la maison-mère (Groupe VALECO) a subvenir aux obligations de sa filiale.

7. ANNEXES

7.1. ANNEXE 1 : K-BIS DE LA SOCIETE PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX

Greffes du Tribunal de Commerce de Montpellier
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
N° de gestion 2018B00302

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 19 juillet 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	835 054 651 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	30/01/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	500,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la gestion administrative et financière et à l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 29/01/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	APPY Sébastien, Lucien, Louis
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 22/01/1978 à Aix-en-Provence (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	10 rue Docteur Ombas 34660 Counonterral

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité d'origine renouvelable
<i>Date de commencement d'activité</i>	17/01/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

7.2. ANNEXE 2 : PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL

Cas n°1 : 6 éoliennes de 2 MW

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P90	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	6	12,00	2 500	1 500 000	18 000 000

Tarif éolien 2017 (euro / MWh)	72,00
Coefficient L	1,80%
Taux	5,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Chiffre d'affaires	1 080 000	2 198 880	2 238 460	2 278 752	2 319 770	2 361 526	2 404 033
Charges d'exploitation	-237 000	-484 902	-496 055	-507 464	-519 136	-531 076	-543 291
dt frais de maintenance							
dt autres charges d'exploitation							
Montant des impôts et taxes hors IS	-116 730	-123 495	-123 808	-124 131	-124 466	-124 812	-125 170
Excédent brut d'exploitation	726 270	1 590 483	1 618 597	1 647 157	1 676 168	1 705 638	1 735 572
Dotations aux amortissements	-600 000	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000
Provision pour démantèlement	-10 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
Résultat d'exploitation	116 270	370 483	398 597	427 157	456 168	485 638	515 572
Résultat financier	-360 000	-695 195	-660 730	-624 519	-586 476	-546 506	-504 513
Résultat net après impôt	-243 730	-324 712	-262 132	-197 362	-130 308	-60 869	11 059
Capacité d'autofinancement	366 270	895 288	957 868	1 022 638	1 089 692	1 159 131	1 231 059
Flux de remboursement de dette	-327 998	-680 801	-715 266	-751 477	-789 520	-829 490	-871 483
Flux de trésorerie disponible	38 272	214 487	242 601	271 161	300 172	329 642	359 576

Compte d'exploitation	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Chiffre d'affaires	2 447 306	2 491 357	2 536 201	2 581 853	2 628 326	2 675 636	2 723 798
Charges d'exploitation	-555 786	-568 569	-581 646	-595 024	-608 710	-622 710	-637 032
dt frais de maintenance							
dt autres charges d'exploitation							
Montant des impôts et taxes hors IS	-125 541	-125 924	-126 321	-126 731	-127 156	-127 595	-128 050
Excédent brut d'exploitation	1 765 979	1 796 864	1 828 234	1 860 098	1 892 461	1 925 331	1 958 716
Dotations aux amortissements	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000	-1 200 000
Provision pour démantèlement	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
Résultat d'exploitation	545 979	576 864	608 234	640 098	672 461	705 331	738 716
Résultat financier	-460 395	-414 042	-365 343	-314 179	-260 424	-203 949	-144 614
Résultat net après impôt	85 584	162 821	242 891	325 919	405 041	335 926	398 048
Capacité d'autofinancement	1 305 584	1 382 821	1 462 891	1 545 919	1 625 041	1 555 926	1 618 048
Flux de remboursement de dette	-915 602	-961 954	-1 010 653	-1 061 817	-1 115 572	-1 172 047	-1 231 382
Flux de trésorerie disponible	389 983	420 868	452 238	484 102	509 470	383 879	386 666

Compte d'exploitation	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
Chiffre d'affaires	2 772 826	2 622 650	2 471 014	2 520 435	2 570 843	2 622 260	1 337 353
Charges d'exploitation	-651 684	-666 673	-682 006	-697 693	-713 740	-730 156	-373 475
dt frais de maintenance							
dt autres charges d'exploitation							
Montant des impôts et taxes hors IS	-128 520	-127 103	-125 746	-126 180	-126 631	-127 100	-117 932
Excédent brut d'exploitation	1 992 622	1 828 874	1 663 262	1 696 561	1 730 472	1 765 005	845 947
Dotations aux amortissements	-1 200 000	-600 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-20 000	-10 000	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	772 622	1 218 874	1 663 262	1 696 561	1 730 472	1 765 005	845 947
Résultat financier	-82 275	-16 780	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	462 532	805 402	1 114 385	1 136 696	1 159 416	1 182 553	566 784
Capacité d'autofinancement	1 682 532	1 415 402	1 114 385	1 136 696	1 159 416	1 182 553	566 784
Flux de remboursement de dette	-1 293 721	-671 218	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	388 811	744 185	1 114 385	1 136 696	1 159 416	1 182 553	566 784

Cas n°2 : 6 éoliennes 2,5 MW**Caractéristiques**

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P90	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures ég.	en EUR/MW	en EUR
Parc	6	15,00	2 500	1 500 000	22 500 000

Tarif éolien 2017 (euro / MWh)	72,00
Coefficient L	1,80%
Taux	5,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Chiffre d'affaires	1 350 000	2 748 600	2 798 075	2 848 440	2 899 712	2 951 907	3 005 041
Charges d'exploitation dt frais de maintenance dt autres charges d'exploitation	-296 250	-606 128	-620 068	-634 330	-648 920	-663 845	-679 113
Montant des impôts et taxes hors IS	-146 496	-156 787	-157 265	-157 761	-158 273	-158 804	-159 352
Excédent brut d'exploitation	907 254	1 985 686	2 020 741	2 056 350	2 092 519	2 129 259	2 166 576
Dotations aux amortissements	-750 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Provision pour démantèlement	-10 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
Résultat d'exploitation	147 254	465 686	500 741	536 350	572 519	609 259	646 576
Résultat financier	-450 000	-868 994	-825 912	-780 649	-733 095	-683 133	-630 642
Résultat net après impôt	-302 746	-403 308	-325 171	-244 299	-160 575	-73 874	15 934
Capacité d'autofinancement	457 254	1 116 692	1 194 829	1 275 701	1 359 425	1 446 126	1 535 934
Flux de remboursement de dette	-409 998	-851 001	-894 083	-939 346	-986 900	-1 036 862	-1 089 353
Flux de trésorerie disponible	47 256	265 691	300 746	336 355	372 524	409 264	446 580

Compte d'exploitation	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Chiffre d'affaires	3 059 132	3 114 196	3 170 252	3 227 316	3 285 408	3 344 545	3 404 747
Charges d'exploitation dt frais de maintenance dt autres charges d'exploitation	-694 733	-710 712	-727 058	-743 780	-760 887	-778 388	-796 291
Montant des impôts et taxes hors IS	-159 921	-160 509	-161 117	-161 747	-162 399	-163 073	-163 771
Excédent brut d'exploitation	2 204 479	2 242 976	2 282 077	2 321 789	2 362 122	2 403 085	2 444 685
Dotations aux amortissements	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Provision pour démantèlement	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
Résultat d'exploitation	684 479	722 976	762 077	801 789	842 122	883 085	924 685
Résultat financier	-575 493	-517 553	-456 679	-392 724	-325 531	-254 936	-180 767
Résultat net après impôt	108 985	205 423	305 398	409 066	499 622	420 860	498 425
Capacité d'autofinancement	1 628 985	1 725 423	1 825 398	1 929 066	2 019 622	1 940 860	2 018 425
Flux de remboursement de dette	-1 144 502	-1 202 442	-1 263 316	-1 327 271	-1 394 464	-1 465 059	-1 539 228
Flux de trésorerie disponible	484 484	522 981	562 082	601 794	625 157	475 800	479 197

Compte d'exploitation	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
Chiffre d'affaires	3 466 033	3 278 313	3 088 768	3 150 543	3 213 554	3 277 825	1 671 691
Charges d'exploitation dt frais de maintenance dt autres charges d'exploitation	-814 605	-833 341	-852 508	-872 116	-892 174	-912 694	-466 843
Montant des impôts et taxes hors IS	-164 494	-162 318	-160 236	-160 902	-161 594	-162 313	-148 309
Excédent brut d'exploitation	2 486 933	2 282 653	2 076 024	2 117 526	2 159 786	2 202 818	1 056 539
Dotations aux amortissements	-1 500 000	-750 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-20 000	-10 000	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	966 933	1 522 653	2 076 024	2 117 526	2 159 786	2 202 818	1 056 539
Résultat financier	-102 844	-20 976	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	578 940	1 006 124	1 390 936	1 418 742	1 447 056	1 475 888	707 881
Capacité d'autofinancement	2 098 940	1 766 124	1 390 936	1 418 742	1 447 056	1 475 888	707 881
Flux de remboursement de dette	-1 617 151	-839 022	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	481 789	927 102	1 390 936	1 418 742	1 447 056	1 475 888	707 881

7.3. ANNEXE 3 : LETTRES D'INTENTION ET D'HONORABILITE



Groupe VALECO
188 rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 MONTPELLIER Cedex 4

Objet : Projets éoliens : financement et constitution de garanties financières

Monsieur,

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, de par son implantation et sa politique de développement, a vocation à accompagner les financements de projet Energies Renouvelables portés par ses clients.

C'est à ce titre que nous sommes entrés en relation avec votre groupe.

Notre établissement a pu accorder, ces dernières années, des financements sur des projets photovoltaïques et éoliens.

La construction de ces opérations s'est déroulée de façon optimale et aujourd'hui, ces centrales sont en pleine exploitation.

Sur tous les nouveaux projets que vous pourriez nous présenter et compte tenu de la surface financière du groupe VALECO, nous sommes susceptibles d'étudier :

- des solutions de financement notamment de syndications ouvertes aux entités du groupe Crédit Agricole comme à d'autres établissements financiers,
- compte tenu de l'évolution réglementaire relative aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, la mise en place de garanties financières de démantèlement et de remise en état de site conformément au décret et l'arrêté des 23 et 26 août 2011, soit un montant de 50 000 € par éolienne.

Ces montages seront, bien entendu, soumis à notre comité d'engagement pour validation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fait à Maurin, le 26/09/2012

 J. LAMARCA



Objet : lettre d'honorabilité

Madame, Monsieur,

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, de par son implantation et sa politique de développement, a vocation à accompagner les financements de projets Energies Renouvelables portés par ses clients.

C'est à ce titre que nous sommes entrés en relation avec la société VALECO SAS dont le compte est ouvert dans nos livres depuis le 16 juin 2006.

Nous connaissons l'équipe dirigeante de cette société depuis longue date, elle bénéficie d'une grande expérience et de notre entière confiance.

Nous avons accompagné le groupe à de nombreuses reprises sur des financements d'actifs d'énergies renouvelables (centrales solaires photovoltaïques, centrales éoliennes).

A ce jour, le suivi de ces centrales nous donne entière satisfaction.

A notre connaissance, cette société a toujours respecté ses obligations contractuelles.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fait à Maurin, le 07/10/2014

Le responsable du Pôle Energies Nouvelles
Jérôme LAVINAUD





**Lettre d'intention de constitution des garanties financières
Parc Eolien de SAINT-YGEAUX
Commune de Saint-Ygeaux (22)**

Je soussigné, Sébastien Appy, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Saint-Ygeaux domiciliée au

188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
Laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 835 054 651
Immatriculée depuis le 30/01/2018

Atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de :

- ✓ la constitution d'une garantie financière effectuée auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc,
- ✓ D'un montant de 50 000 € par éolienne soit un total de 300 000€,

Montpellier, le 18/10/2019

Sébastien APPY
Dirigeant

PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX
188 rue Maurice Béjart - CS 57392
34184 MONTPELLIER - France
Tél 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05



Lettre d'attestation sur les autorisations des propriétaires des terrains et de leurs ayants droit sur lesquels sont implantés le réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

**Parc Eolien de Saint-Ygeaux
Commune de Saint-Ygeaux (22)**

Je soussigné, Sébastien Appy, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Saint-Ygeaux domiciliée au

188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
Laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 835 054 651
Immatriculée depuis le 30/01/2018

Déclare avoir toutes les autorisations nécessaires auprès des propriétaires des terrains et de leurs ayants droit sur lesquels sont implantés le réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

Montpellier, le 18/10/2019

Sébastien Appy
Dirigeant



PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX
188 rue Maurice Béjart - CS 57392
34184 MONTPELLIER - France
Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05



Lettre d'engagement à faire enregistrer dans un système d'information géographique les informations permettant d'identifier les ouvrages d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

**Parc Eolien de Saint-Ygeaux
Commune de Saint-Ygeaux (22)**

Je soussigné, Sébastien APPY, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Saint-Ygeaux domiciliée au

188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
Laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 835 054 651
Immatriculée depuis le 30/01/2018

M'engage à faire enregistrer dans un système d'information géographique les informations permettant d'identifier les ouvrages d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

Montpellier, le 18/10/2019

Sébastien APPY
Dirigeant



PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX
188 rue Maurice Béjart - CS 57392
34184 MONTPELLIER - France
Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05



Lettre d'engagement à faire appliquer un contrôle technique sur les ouvrages d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

**Parc Eolien de Saint-Ygeaux
Communes de Saint-Igeaux (22)**

Je soussigné, Sébastien APPY, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Saint-Ygeaux domiciliée au

188 rue Maurice Bèjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 835 054 651
Immatriculée depuis le 30/01/2018

M'engage, conformément à l'article 13 décret 2011-1697, à faire appliquer un contrôle technique sur les ouvrages d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison.

Montpellier, le 18/10/2019

Sébastien APPY
Dirigeant



PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX
188 rue Maurice Bèjart - CS 57392
34184 MONTPELLIER - France
Tél 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05



**Lettre d'engagement à fournir le plan détaillé définitif du réseau
d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison
avant sa construction.**

**Parc Eolien de SAINT-YGEAUX
Commune de Saint-Ygeaux (22)**

Je soussigné, Sébastien APPY, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Saint-Ygeaux domiciliée au

188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
Laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier
Sous le numéro 835 054 651
Immatriculée depuis le 30/01/2018

M'engage à fournir le plan détaillé définitif du réseau d'interconnexion électrique entre les éoliennes et jusqu'au poste de livraison avant sa construction.

Montpellier, le 18/10/2019

Sébastien APPY
Dirigeant



PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX
188 rue Maurice Béjart - CS 57392
34184 MONTPELLIER - France
Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05



LETTRE D'ENGAGEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER
Parc Éolien de Saint-Ygeaux
Communes de Saint-Ygeaux (22)

Je soussigné, François Daumard, agissant en qualité de président de la société VALECO domiciliée au :

188 rue Maurice Béjart
CS 57392 - 34184 MONTPELLIER
Laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier sous le numéro 421
377 946 depuis le 11/01/1999.

M'engage, à mettre à disposition de la société projet SARL Parc Éolien de Saint-Ygeaux, filiale à 100%, dont Sébastien APPY est le gérant, les garanties techniques et financières nécessaires pour permettre au projet éolien de se conformer aux dispositions de la réglementation ICPE et ce en :

- Mettant à disposition les fonds financiers nécessaires à l'investissement du projet éolien
- Constituant les capacités financières dans le cadre du projet éolien de Saint-Ygeaux ;
- Mobilisant les moyens humains disponibles de Valeco O&M, filiale à 100% de Valeco sur l'exploitation et la maintenance des éoliennes du parc éolien de Saint-Ygeaux.

Montpellier, le 26/10/2019

François DAUMARD
Président de VALECO

Groupe VALECO
188 rue Maurice Béjart – CS 57392
34184 MONTPELLIER – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05

7.4. ANNEXE 4 : BILANS COMPTABLES DES 3 DERNIERES ANNEES DES SOCIETES VALECO ET VALECO INGENIERIE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)		1 BILAN - ACTIF		DGFIP N° 2050 2018				
Désignation de l'entreprise : SAS VALECO INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE DEJART 34080 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 440856938000210		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, année 31122017		Exercice N-1, année 31122016				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AC					
		Frais de développement *	CX					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	134 764	88 399	46 365	11 687	
		Fonds commercial (1)	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
		Terrains	AN					
		Constructions	AP					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	942 866	501 261	441 605	397 383	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 540	1 259	281	589	
Immobilisations en cours	AV							
Avances et acomptes	AX				30 648			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
		Autres participations	CU					
		Créances rattachées à des participations	BB					
		Autres titres immobilisés	BD					
		Prêts	BF					
		Autres immobilisations financières *	BH	660		660		
		TOTAL (II)		BJ	1 079 830	590 918	488 912	440 306
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL			
				En cours de production de biens	BN			
				En cours de production de services	BP	6 578 795	912 518	5 666 277
Produits intermédiaires et finis	BR							
Marchandises	BT							
Avances et acomptes versés sur commandes	BV			2 190		2 190		
Clients et comptes rattachés (3) *	BX			4 016 493		4 016 493	5 515 756	
Autres créances (3)	BZ			1 640 702		1 640 702	4 010 688	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB							
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD							
DIVERS	CREANCES	Disponibilités	CF	7 226 871		7 226 871	6 654 025	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	13 898		13 898	8 360	
		TOTAL (III)		CJ	19 478 950	912 518	18 566 432	20 084 809
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif * (VI)	CN				22	
		TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	20 558 780	1 503 436	19 055 344	20 525 137
		Rendus : (1) Dont droit au bail						
		Charges de réserve de propriété : * Entrez-les :						
						(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		
				(3) Part à plus d'un an	CR			
			Stocks :					
				Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 303.

Formulaire obligatoire (article S3 A
du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise		SAS VALECO INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	7 747 203	3 092 261	
	RISULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 787 613	7 154 942	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	13 543 615	10 256 003	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		22	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		22	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	81		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 80 177)	DV	81 864	487 647	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 018 788	1 791 194	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 216 348	5 765 828	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	179 539	569 244	
Compte égal	EB	2 015 107	1 655 200		
TOTAL (IV)	EC	5 511 728	10 269 112		
Ecart de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	19 055 344	20 525 137		
REVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 511 728	10 188 936		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	81			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire de l'article 57 A
de l'ordonnance du 10/05/2010

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO INGENIERIE		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/>			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		Exercice (N-1)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 886	FB	FC	2 886	86 250	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE	FF			
		FG	14 665 079	FH	FI	14 665 079	16 876 088	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	14 667 966	FK	FL	14 667 966	16 962 338	
	Production stockée *				FM	1 881 981	1 007 648	
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	3 252		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	100 467	4 696	
	Autres produits (1) (11)				PQ	5 800	18 616	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	16 659 465	17 993 298	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	1 541	54 910	
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	4 174 255	3 527 630	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	236 004	249 020	
	Salaires et traitements *				FY	2 250 827	1 572 969	
	Charges sociales (10)				FZ	930 266	664 281	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	163 936	102 643
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	203 418	800 833
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	685	2 324	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	7 960 933	6 974 609		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	8 698 532	11 018 688	
opérations de cession	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	23 462	57 066	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	6 120	3 210	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	22	49	
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	29 604	60 324		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		22	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 442	3 291	
	Différences négatives de change				GS	64		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	5 507	3 312		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	24 097	57 012	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	8 722 629	11 075 701	

RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2012.

① **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO INGENIERIE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34090 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **44085693800210** Néant

				Exercice N, clos le 31/12/2015		N-1 31/12/2014		
				Net 3		Net 4		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AE		AC				
	Frais de développement*	CX		CC				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	47 284	AG	47 284		390	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	539 392	AS	282 192	257 200	282 693	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 540	AU	643	897	1 205	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	EB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
		TOTAL (II)	BI	588 216	BK	330 118	258 097	284 289
ACTIF CIRCULANT	CREANCES	Matières premières, approvisionnements	BL		EM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP	3 689 165	BQ		3 689 165	3 289 337
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	20 103	BW		20 103	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BY	804 919	BY	804 919		3 039 584
		Autres créances (3)	BZ	1 449 858	CA	1 449 858		374 743
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	1 020 665	CG	1 020 665	742 206	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	11 738	CI	11 738	6 612	
		TOTAL (III)	CJ	6 996 448	CK	6 996 448	7 452 483	
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN	49		49	19			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	7 584 713	1.A	330 118	7 254 594	7 736 791		
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :			Créances :		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)② **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051 2016

Désignation de l'entreprise SAS VALECO INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	3 497 465	3 065 311
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	698 795	1 536 154
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 205 061	4 610 265
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	49	19
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	49	19
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	284 834	1 400 043
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 133 675	824 096
	Dettes fiscales et sociales	DY	452 137	752 486
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	149 971		
Compte régul.	EB	1 028 868	149 882	
TOTAL (IV)	EC	3 049 485	3 126 507	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 254 594	7 736 791	
REVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 049 485	3 126 507	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFIP N° 2052 2016			Neant <input type="checkbox"/>			
Designation de l'entreprise : SAS VALECO INGENIERIE		Exercice N			Exercice (N-1)			
		Francs	livraisons Reportations et intracomptes	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 944	FB	FC	5 944	189 268	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE	FF			
		FG	4 484 889	FH	FI	4 484 889	4 620 853	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 490 833	FK	FL	4 490 833	4 810 121	
	Production stockée *				FM	399 828	390 294	
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	4 437	50 548	
	Autres produits (1) (11)				FQ	8	4 917	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 895 106	5 255 879
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	4 255	173 924	
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 100 961	2 028 047	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	64 623	59 218	
	Salaires et traitements *				FY	1 159 834	945 194	
	Charges sociales (10)				FZ	478 509	413 683	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	42 653	73 300
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Autres charges (12)				GD			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	2 156	899	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GF	3 852 992	3 694 265	
GAINS ou Pertes	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GG	1 042 114	1 561 614	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI	6 665		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK	5 112	18 750	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL	19		
	Différences positives de change				GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN			
Total des produits financiers (V)					GO	11 795	18 750	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GP	49	19	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ			
	Différences négatives de change				GR			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS			
Total des charges financières (VI)					GT	49	19	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GU	11 747	18 731	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV	1 053 861	1 580 345	

(RENVOS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS VALECO INGENIERIE		Neant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 604
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 500 633 097
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 500 638 701
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 600
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	16 239
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	30 126
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30 126 17 839
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(28 626) 620 862
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	326 439 665 052
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 908 401 5 913 329
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 209 606 4 377 175
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	698 795 1 536 154
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(8bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 437 11 529
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 915 883
(13) Dont prime et cotisations complémentaires personnelles : facultative A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PCEA			1 500
AMTS EXCEPTIONNEL		30 126	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2 			
Adresse de l'entreprise 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent * 1 2 			
Numéro SIRET * 4 4 0 8 5 6 9 3 8 0 0 2 1 0			Néant <input type="checkbox"/>		
			Exercice N clos le, 31 12 20 14 		
		Reut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (D)		AA			
IMMOBILISATIONS SOUS-TRAITES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	47 284 46 893 390	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	581 042 298 348 282 693	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 540 335 1 205	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	284 289	
STOCKS *	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	3 289 337
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 039 584
		Autres créances (3)	BZ	CA	374 837
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	742 206	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 612		
TOTAL (III)		CJ	CK	7 452 576	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	19	19	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	7 736 884	
Revenus : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an de des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Modèle Registre-comptable Janvier 2015 - Etat préparations.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

② **BILAN — PASSIF** avant répartition DGFiP N° 2051 2015

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS VALECO INGENIERIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.000.....)	DA 8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH 3 065 311	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 1 536 154	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 4 610 265	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 19	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR 19	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 1 400 043	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 824 189	
	Dettes fiscales et sociales	DY 752 486	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB 149 882	
TOTAL (IV)	EC 3 126 600		
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 7 736 884	
RENYVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF	
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Écart de réévaluation libre	ID
		Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 3 126 600		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

		Désignation de l'entreprise : SAS VALECO INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intra-communautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 89 268	FB	FC	189 268	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	4 620 853	FH	FI	4 620 853	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 810 121	FK	FL	4 810 121	
	Production stockée *				FM	390 294	
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	50 548	
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 917	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)					FR	5 255 879
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	173 924	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (5) (6 bis)*				PW	2 028 047	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	59 218	
	Salaires et traitements *				FY	945 194	
	Charges sociales (10)				FZ	413 683	
	DOTOATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	73 300
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	899
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 694 265	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 561 614	
OPÉRATIONS ET VALEURS	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	18 750	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	18 750	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	19	
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	19	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	18 731	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 580 345	

(REVENUS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (Article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: <u>SAS VALECO INGENIERIE</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 604
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	633 097
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	638 701
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 600
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	16 239
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	17 839
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	620 862
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	665 052
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 913 329
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 377 175
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	1 536 154
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	IPY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ – Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	AI	11 529
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	883
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES	1 600		
CESSION IMMO INCORPORELLES	2 397	429 150	
CESSION IMMO CORPORELLES	847	850	
CESSION IMMO FINANCIERES	12 995	203 097	
DEGREVEMENTS IMPOTS		5 604	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Expert-comptable - Janvier 2015 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEJART		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>						
Numéro SIRET * <input type="text" value="42137794600031"/>		Néant <input type="checkbox"/>						
		Exercice N, chiffre	N-1					
		<input type="text" value="31122017"/>	<input type="text" value="31122016"/>					
		Net 1	Net 2					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	68 924	AG	60 272	8 652	857
		Fonds commercial (1)	AFH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	36 726	AK		36 726	9 012
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terreins	AN		AO			
		Constructions	AP	1 707 509	AP	363 273	1 344 236	1 417 552
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	263 852	AS	28 588	235 264	247 268
		Autres immobilisations corporelles	AT	756 063	AT	356 603	399 460	212 725
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CI				
	Autres participations	CU	8 678 490	CV	284 224	8 394 266	8 383 288	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	19 216 709	BE		19 216 709	7 115 710	
	Prêts	BF		BF				
	Autres immobilisations financières *	BIH	56 707	BI		56 707	37 466	
TOTAL (II)		BJ	30 784 979	BK	1 092 960	29 692 019	17 423 878	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN	445 871	BN	438 393	7 478	
		En cours de production de services	BP		BO			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BT			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 442 573	BY		2 442 573	4 863 425
		Autres créances (3)	BZ	31 650 031	CA	2 338 811	29 311 220	26 359 890
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CE		CE			
Disponibilités		CF	10 762 735	CF		10 762 735	10 038 625	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	41 426	CI		41 426	30 079	
TOTAL (III)		CJ	45 342 635	CK	2 777 204	42 565 432	41 292 019	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	3 107			3 107		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CC	76 130 721	IA	3 870 163	72 260 558	58 715 896	
Renvois : (1) Droit de bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR		
Cause de réserve de propriété : *		Immobilisations		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 53 A
de Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :11.192.751.....)	DA	11 192 751	11 192 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	17 821 196	17 821 196
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 037 326	447 706
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	15 020 548	5 817 760
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 118 667	11 792 408
	Subventions d'investissement	DJ	31 500	33 250
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	61 221 988	47 105 070
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 107	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	3 107	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 474 745	1 669 060
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 239 592	3 618 373
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 723 193	627 180
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 560 272	4 358 347
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 187	1 188 304
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EC			
TOTAL (IV)	EC	11 004 988	11 461 263	
Ecart de conversion passif * (V)	ED	30 475	149 562	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	72 260 558	58 715 896	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 731 986	9 991 101
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		3		COMpte DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)		DGFiP N° 2052 2018	
Formulaire obligatoire (article 55 A de l'Code de commerce des sociétés)							
Désignation de l'entreprise : SAS VALECO							
Néant <input type="checkbox"/>							
		Exercice N		Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF	37 393	26 612	
		FG	FH	FI	14 251 785	11 929 314	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	14 289 178	11 955 926	
	Production stockée *			FM	445 871		
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	5 628	1 879	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	6 297	484	
	Autres produits (1) (11)			FQ	103	476	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	14 747 077	11 958 766
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	3 804 399	2 693 381	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	259 338	215 869	
	Salaires et traitements *			FY	1 313 816	974 755	
	Charges sociales (10)			FZ	544 071	404 209	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	188 687	134 425
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	438 393	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	3 038	679	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	6 551 741	4 423 319	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	8 195 336	7 535 447	
OPERATIONS DE GOUVERNANCE	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GI			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	3 480 420	2 211 090	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	1 124 459	114 710	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	587 667	462 770	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		330 571	
	Différences positives de change			GN	17 895		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	5 210 441	3 119 141	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			CQ	943 657	600 137	
	Intérêts et charges assimilés (6)			CR	141 050	688 210	
	Différences négatives de change			CS	384		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			CT			
Total des charges financières (VI)				CU	1 085 091	1 288 347	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				CV	4 125 350	1 830 795	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				CW	12 320 686	9 366 242	

(RELEVÉS - voir tableau n° 2051) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Designation de l'entreprise <u>SAS VALECO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	27 955
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 728 228
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	60 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 816 183
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	13 708
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	64 200
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HI	77 908
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	6 738 275
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 940 294
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	26 773 701
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 655 034
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	16 118 667
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation affrents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	27 953
		HQ	27 953
	(4) Dont charges d'exploitation affrentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	5 190 507
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	92 105
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 797
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	484
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PCEA		6 726 478	
SUBVENTION INVST		1 750	
REGUL SOLDE CPTE	13 708	27 955	
VNC	64 200		
PROVISION		60 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		Durée de l'exercice précédent *		
Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		12		12		
Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEIART 34080 MONTPELLIER						
Numéro SIRET * 4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N, clos le, 31/12/2015		N-1, 31/12/2014		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	33 500	33 500			
	Frais de développement*					
	Concessions, brevets et droits similaires	56 006	56 006		6 689	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
	Terrains					
	Constructions	1 631 046	222 865	1 408 182	1 354 493	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 203	1 737	467		
	Autres immobilisations corporelles	369 491	271 560	97 931	73 800	
Immobilisations en cours	125 330		125 330	117 054		
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence						
Autres participations	8 596 186	284 346	8 311 840	7 683 495		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières *	30 969		30 969	33 232		
TOTAL (II)		10 844 732	870 013	9 974 719	9 268 763	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	1 260		1 260	1 838
		Clients et comptes rattachés (3) *	1 392 691	3 500	1 389 191	1 736 790
		Autres créances (3)	27 741 979	1 184 731	26 557 248	20 024 909
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)				
	Disponibilités	1 954 432		1 954 432	6 420 896	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	26 191		26 191	27 890	
	TOTAL (III)	31 116 553	1 188 231	29 928 322	28 212 322	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif * (VI)	3 841		3 841		
TOTAL GENERAL (I à VI)		41 965 127	2 058 244	39 906 883	37 481 086	
Retrois : (1) Dont droit au bail						
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	4 200	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2016

Désignation de l'entreprise SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 192 751)	DA	11 192 751	11 192 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	17 821 196	17 821 196
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	323 640	144 048
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	4 460 500	1 980 255
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 481 326	3 591 837
	Subventions d'investissement	DJ	28 000	
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	36 307 413	34 730 087
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 841	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	3 841	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 481 866	1 558 139
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 112 376	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	617 319	296 119
	Dettes fiscales et sociales	DY	375 255	889 992
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 812	1 746
Compte régular. Produits constatés d'avance (4)	EB		1 741	
TOTAL (IV)	EC	3 595 628	2 747 737	
Ecarts de conversion passif *	ED		3 262	
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	39 906 883	37 481 086	
REVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 237 562	2 747 737	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMpte DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommerciales	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	3 000		
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF			
		FG	3 124 478	FH	FI	3 124 478	2 665 746
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 124 478	FK	FL	3 124 478	2 668 746
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	1 741	1 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	18 014	9 549	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 517	4 243	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 145 749	2 683 871
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	3 000		
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	1 811 096	1 307 681	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	104 282	137 547	
	Salaires et traitements *			FY	665 844	802 935	
	Charges sociales (10)			FZ	265 025	333 493	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	101 267	119 440
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	3 500	14 844
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	2 897	6 663	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 953 912	2 725 603	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	191 838	(41 733)	
OPERATIONS DE COURANT	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	2 077 430	4 562 712	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	278 573	316 397	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	330 466	7 640	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	2 686 469	4 886 749	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			QQ	22 711	273 597	
	Intérêts et charges assimilées (6)			QR	369 653	44 614	
	Différences négatives de change			QS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	392 364	318 211	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	2 294 104	4 568 538	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	2 485 942	4 526 805	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont demandées dans la notice n° 2052.

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	888 093 965 651
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	888 093 965 651
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	156 230
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	85 499 915 755
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	601 217 905 859
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	686 872 1 821 844
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	201 221 (856 193)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	205 837 78 775
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 720 311 8 536 271
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 238 985 4 944 433
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	2 481 326 3 591 837
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	27 495 34 498
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation affrétées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 169 9 549
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	375
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
PCEA	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES	156	888 093	
VNC	62 623		
CFE LOUBIERE	22 876		
PROV CC	601 217		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

Désignation de l'entreprise : <u>SAS VALECO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise : <u>188 RUE MAURICE BEJART CS 57392 34184 MONTPELLIER CEDEX 4</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, <u>13/11/2012</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISÉ EN COURS	Frais d'établissement *	AB	33 500
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	56 006
	Fonds commercial (1)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	1 514 492
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 580
	Autres immobilisations corporelles	AT	337 881
Immobilisations en cours	AV	117 054	
Avances et acomptes	AX		
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISÉ EN COURS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	7 957 093
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	33 232
TOTAL (II)		BJ	10 050 839
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 838
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 751 634
	Autres créances (3)	BZ	20 930 768
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
ACTIF CIRCULANT DIVERS	Disponibilités	CF	6 420 896
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 890
TOTAL (III)		CJ	29 133 026
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	39 183 864
		IA	1 702 779
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
(3) Part à plus d'un an :		CR	17 754
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

Désignation de l'entreprise : SAS VALCO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :11...192...751...)	DA	11 192 751
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	17 821 196
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	144 048
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 980 255
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 591 837
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	34 730 087
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 558 139
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	296 119
	Dettes fiscales et sociales	DY	889 992
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 746
Compte régdl.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 741
	TOTAL (IV)	EC	2 747 737
	Ecart de conversion passif *	ED	3 262
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	37 481 086
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 266 509	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 93 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et Evénements à l'étranger en Euros	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 000	FB	FC	3 000	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	2 665 746	FH	FI	2 665 746	
	Chiffres d'affaires nets *	HJ	2 668 746	FK	FL	2 668 746	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	9 549	
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 243	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 683 871
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	3 000	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 307 681	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	137 547	
	Salaires et traitements *				FY	802 935	
	Charges sociales (10)				FZ	333 493	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	119 440
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	14 844
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	6 663	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 725 603	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(41 733)	
OPÉRA- TION EN COURS	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	4 562 712	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	316 397	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	7 640	
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	4 886 749	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	273 597	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	44 614	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	318 211	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	4 568 538	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 526 805	

(RENVOIS : voir tableau n° 2055) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS VALECO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	965 651
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	965 651
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	230
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	915 755
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	905 859
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 821 844
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	(856 193)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	78 775
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 536 271
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 944 433
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	3 591 837
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *	HP	34 498
	{ – Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	9 549
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	375
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	AMENDES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	VALEUR NETTE COMPTABLE IMMO FI	230	
ABANDON CC	903 913		
PCEAC- IMMO COR ET FINANCIERES	11 842	965 651	
DEPREC COMPTE COURANT	905 859		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.